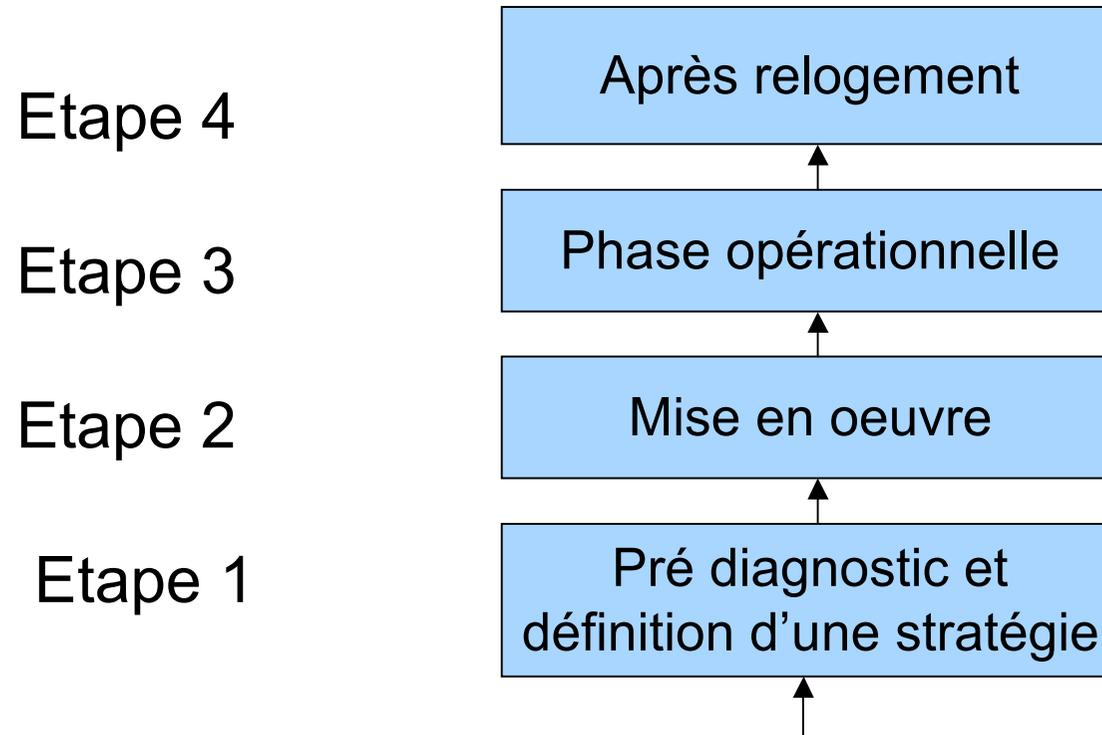


Les étapes d'une opération de relogement



Point de départ : décision de démolir

(Les préalables à l'opération de relogement : définition du projet de rénovation urbaine; organisation, mise en œuvre de l'instance de pilotage global, du dispositif de réalisation du projet global).



■ L' étape 4 : après relogement

Etape 4 : après relogement

-**Evaluation** : ménages et partenaires, (satisfaction, intégration, respect des objectifs de peuplement, de mixité sociale), offre, communication, dispositif de mise en oeuvre
- **Accompagnement** à poursuivre (via le relais de la nouvelle agence, des acteurs sociaux du nouveau secteur), si quartier différent.

Etape 3

Etape 2

Etape 1

Décision de démolir



▪ L' étape 4 : après relogement

Document à établir au cours de cette étape :

- L'évaluation de l'opération
 - lors du versement du solde de la subvention de l'ANRU;
 - s'assurer que les relogements ont été réalisés dans les conditions prévues dans la stratégie et le plan de relogement;
 - bilan portant :
 - sur la localisation de l'offre mobilisée,
 - le type d'offre,
 - l'évolution des taux d'effort et les impacts sur les itinéraires résidentiels.

